

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa
347, rue Preston, bureau 410
Ottawa, ON K1S 3J4
Téléphone : 877 779-5559

Rapport public

Date d'émission du rapport : 20 janvier 2025.

Numéro d'inspection : 2025-1179-0001

Type d'inspection :
Plainte

Titulaire de permis : Rural Healthcare Innovations Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Dundas Manor Nursing Home,
Winchester

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 15, 16, 17 et 20 janvier 2025.

L'inspection concernait :

- le registre n° 00133748 – plainte ayant trait à des préoccupations relatives à des niveaux de dotation non sécuritaires.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections
Normes de dotation, de formation et de soins

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Services infirmiers et services de soutien personnel

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de la disposition 154 (1) 1 de

Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa
347, rue Preston, bureau 410
Ottawa, ON K1S 3J4
Téléphone : 877 779-5559

la LRSLD (2021).

Non-respect de l'alinéa 11 (1) b) de la LR SLD (2021)

Services infirmiers et services de soutien personnel

Paragraphe 11 (1). Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que soient instaurés, à l'égard du foyer, les programmes suivants : b) un programme structuré de services de soutien personnel visant à répondre aux besoins évalués des résidents.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce qu'il y eût un programme structuré de services de soutien personnel à l'égard du foyer visant à répondre aux besoins évalués des personnes résidentes, lorsque l'on n'a pas donné à plusieurs personnes résidentes leur bain prévu, au moins deux fois par semaine, à diverses dates déterminées pendant les mois de novembre et décembre 2024, en raison de pénuries de personnel.

Sources : dossiers médicaux de personnes résidentes et entretien avec des membres du personnel.